

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

# Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

## Déclaration du groupe Environnement et nature

Nos outre-mers sont des trésors à bien des titres et particulièrement en matière de biodiversité. Cette richesse se décline aussi au niveau des langues qui fondent leurs sociétés et leurs identités aussi très diverses. La jeune république jacobine issue de la révolution n'a malheureusement pas considéré que cette diversité linguistique pouvait permettre une meilleure cohésion sociale, elle a fini d'imposer le français comme unique langue officielle.

La France, pays des droits de l'homme, ne reconnaît pourtant pas la notion de peuples autochtones de Polynésie, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie et Guyane notamment, au point que l'ONU a dû le lui rappeler en 2019 dans le dossier de la Montagne d'or. Il serait temps que la France cesse de confondre « égalité et uniformité » mais considère plutôt l'universalité des droits par la reconnaissance des langues et des cultures comme le lui réclame la Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Pourquoi est-ce aussi important en termes de cohésion sociale et de qualité d'éducation ?

Un enfant qui a entendu ses parents parler la langue maternelle tribale ou régionale dans son foyer et a pu la maîtriser à l'école, tout en apprenant le français, la langue officielle, a deux fois plus de chances d'apprendre parfaitement toutes celles qu'il souhaitera par la suite. La République ne donne pas cette chance aux enfants d'Outre-mer. Elle leur demande aujourd'hui de renier leur langue maternelle, et provoque chez eux un malaise et un blocage.

C'est pourquoi en cette année 2019, année internationale des langues autochtones, cet avis et ses préconisations tombent à point, notamment en vue de la prochaine réforme constitutionnelle :

- la préconisation 4 recommande à la France de signer la Charte européenne des langues régionales de 1999 et de l'annexer à la prochaine constitution pour garantir enfin son application ;
- les préconisations 7 et 8 permettent de placer les langues régionales au cœur des services publics dont l'accès est encore très problématique dans les outre-mer ; Déclarations des groupes 50

- enfin à l'heure où France Ô risque de disparaître et que nos télévisions publiques sont infestées de programmes américains ou de telenovellas brésiliennes, la préconisation 10 qui appelle à la création d'un fonds de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique en langue régionale prend tout son sens.

Dans l'ère de la décentralisation vers les régions et les territoires, soyons enfin cohérents !

Nous remercions la rapporteure, Isabelle Biaux-Altmann, pour cet avis enthousiasmant qui nous en apprend encore plus sur nos concitoyens des Outremer. Le groupe environnement et nature a voté l'avis.